

Langenthal, 28 novembre 2021

Communiqué de presse de l'initiative pour la justice

Mesdames et Messieurs les représentants et représentantes des médias,

Nous avons le plaisir de vous accueillir au Parkhotel Langenthal, Weststrasse 90, à Langenthal, en ce dimanche de votation. Nous sommes à votre disposition pour nous entretenir avec vous durant l'après-midi et lorsque les résultats tomberont. Adrian Gasser, l'auteur de l'initiative, sera également présent et il répondra à toutes vos questions.

Nous avons expressément exclu de cette invitation la radio télévision suisse alémanique SRF. Entre la dernière votation du 26 septembre et la distribution de la brochure explicative du Conseil fédéral, le 1^{er} novembre, 33 jours seulement se sont écoulés. Durant ce laps de temps, la radio télévision suisse a négligé de présenter de manière correcte et détaillée des sujets tels que la séparation des pouvoirs, l'indépendance des juges, la contribution des élus, la réélection des juges, leur révocation et leur durée de fonction.

- Après l'émission Arena, l'invitation à participer à l'émission Infrarouge nous a été *de facto* retirée par la RTS. La télévision a utilisé l'émission Arena pour ridiculiser l'auteur de l'initiative ainsi que le tirage au sort qualifié, en utilisant le temps disponible pour un jeu de cartes et des questions hors sujet au détriment de l'initiative pour la justice.
- La télévision suisse a parlé de manière fautive de l'effet du tirage au sort qualifié sur les futures candidatures féminines à des postes du Tribunal fédéral.
- De plus, le 5 novembre, la télévision suisse alémanique a traité un sujet à l'inverse du bon sens dans son téléjournal : selon l'émission, les juges d'instances fédérales inférieures, non liées à la Constitution, n'auraient pas été pris en compte dans la proposition constitutionnelle de l'initiative. On indique ainsi un soupçon d'une invalidité formelle de l'initiative. Cette affirmation n'a pas été corrigée.
- La télévision suisse a délibérément omis d'informer les citoyens du fait que la Commission des affaires juridiques du Conseil national a décidé de maintenir la contribution des élus qui est illégale (décision du 18 novembre 2021).
- De manière répétée, la télévision et la radio ont découpé les entretiens réalisés avec le comité d'initiative de manière à ce que des messages décisifs soient supprimés. Il n'a guère été possible, ou alors seulement pour de brefs moments, de parler à la population sans filtre ni coupure.
- Sans indiquer le parti auquel ils appartenaient, des juges fédéraux à la retraite ont eu maintes occasions de discréditer le tirage au sort qualifié, en parlant de dés ou autres notions, sans que le comité d'initiative ne puisse donner sa position. On ne peut parler d'une approche équilibrée, surtout si l'on tient compte du fait que la question de la séparation des pouvoirs et celle de l'indépendance des juges n'ont pas été discutées ces dernières années.

Et la liste n'est pas close. À l'évidence, la radio et télévision suisse est soumise à l'influence des partis et des autorités. Nous n'avons pas perçu que Karin Keller-Sutter, conseillère fédérale, ait été un membre du Conseil fédéral, mais bien qu'elle s'est fait le porte-parole des partis qui s'enrichissent par les juges.

Chers journalistes indépendants de la radio et télévision suisse, nous vous remercions de votre intérêt pour notre initiative et nous réjouissons de passer avec vous un agréable après-midi de votation à Langenthal. Nous vous remercions également pour la volonté, manifeste au cours des dernières semaines, des médias indépendants, imprimés et électroniques, de présenter à la population l'initiative pour la justice de la manière la plus correcte et informative possible.

Au nom du comité d'initiative,

Adrian Gasser